

LISTE DES ORGANISMES AGRÉÉS

Version du 10/07/2024

I. « Citernes, caisses mobiles citernes, conteneurs à gaz à éléments multiples (CGEM) et flexibles »

- **ADR/RID/Code IMDG :**
 - Citernes mobiles et CGEM « UN » **6.7**
 - Citernes mobiles PRF **6.9 RID/ADR – 6.10 code IMDG**
- **ADR/RID :**
 - Conteneurs-citernes, caisses mobiles citernes et CGEM **6.8**
 - Equipements de service avec norme référencée **6.8**
 - Conteneurs-citernes **6.9 RID/ADR (2021)**
- **ADR :**
 - Citernes fixes, citernes démontables et véhicules-batteries **6.8** et citernes PRF **6.13**
 - Citernes fixes, citernes démontables **6.9 (ADR 2021)**
 - Dispositifs de fixation reliant des réservoirs (GPL) à l'unité de transport **3.5 (3) annexe I arrêté TMD**
 - Couvracles des citernes **appendice IV.8 arrêté TMD**
 - Flexibles **appendice IV.1 arrêté TMD**
- **RID :**
 - Citernes des wagons-citernes, citernes amovibles et wagons-batteries **6.8**
- **IMDG :**
 - Citernes mobiles du type OMI **4.2**
 - Véhicules-citernes routiers du type OMI **6.8**

II. « ESPT » :

- Citernes, véhicules-batteries, wagons-batteries et CGEM **6.8**
- Récipients sous pression transportables **6.2**

III. « EMBALLAGES » :

- Emballages, GRV et grands emballages **6.1, 6.3, 6.5 et 6.6**
- Récipients à pression **6.2 (hors DESPT)**

IV. « VRAC » : Conteneurs pour VRAC **6.11 RID/ADR - 6.9 code IMDG**

V. **Classement du charbon actif** en vue de son transport maritime en colis (*Disposition Spéciale 925 figurant au chapitre 3.3 du code IMDG*)

I « **Citernes, caisses mobiles citernes, conteneurs à gaz à éléments multiples (CGEM) et flexibles** »**Citernes mobiles et CGEM « UN » 6.7 - Citernes mobiles PRF 6.9 RID/ADR – 6.10 code IMDG**
(Articles 15.5 et 15.16 de l'arrêté TMD)

Organisme	Texte de référence	Domaine d'agrément	Fin de validité
ACI	TREP2301626 A	Délivrer les certificats d'agrément de type	31-03-2025
APAVE EXPLOITATION FRANCE	TREP2301627 A	Effectuer les contrôles, épreuves et vérifications, et délivrer les attestations correspondantes	31-03-2025
Bureau Veritas Service SAS	TREP2301629 A		31-03-2025

Conteneurs-citernes, caisses mobiles citernes et CGEM 6.8 RID/ADR - Equipements de service avec norme référencée 6.8 RID/ADR - Conteneurs-citernes 6.9 RID/ADR (2021) (Articles 15.6 et 15.14 de l'arrêté TMD)

Organisme	Texte de référence	Domaine d'agrément	Fin de validité
ACI	TREP2301626A	Réaliser les examens de type	31-03-2025
Bureau Veritas Service SAS	TREP2301629A	Délivrer les certificats d'agrément de type	31-03-2025
APAVE EXPLOITATION FRANCE	TREP2301627A	Délivrer les agréments de transformation Effectuer les contrôles, épreuves et vérifications, et délivrer les attestations correspondantes Supervision des services internes d'inspection au titre du 1.8.7.7 dans le cas des équipements de service	31-03-2025

Citernes fixes, citernes démontables et véhicules-batteries 6.8 et citernes PRF 6.13 - Citernes fixes, citernes démontables 6.9 (ADR 2021) - Citernes des wagons-citernes, citernes amovibles et wagons-batteries 6.8 RID - (articles 15.12 et 15.13 de l'arrêté TMD)

Organisme	Texte de référence	Domaine d'agrément	Fin de validité
ACI	TREP2301626A	Pour ce qui concerne les citernes fixes, les citernes démontables et les véhicules-batteries visés aux chapitres 6.8 et 6.13 de l'ADR, les citernes fixes et les citernes démontables visées au 6.9 de l'ADR applicable jusqu'au 31 décembre 2022 et les citernes fixes des wagons-citernes, les citernes amovibles et les wagons-batteries visés au chapitre 6.8 du RID :	31-03-2025
APAVE EXPLOITATION FRANCE	TREP2301627A		31-03-2025
Bureau Veritas Service SAS	TREP2301629A	Contrôles, épreuves, et vérifications et délivrance des attestations correspondantes	31-03-2025
ASAP	TREP2301628A	Pour ce qui concerne les citernes fixes, les citernes démontables et les véhicules-batteries visés au chapitre 6.8 de l'ADR et les citernes fixes des wagons-citernes, les citernes amovibles et les wagons-batteries visés au chapitre 6.8 du RID : Contrôles, épreuves, et vérifications et délivrance des attestations correspondantes	31-03-2025

Flexibles **appendice IV.1 arrêté TMD - Dispositifs de fixation reliant des réservoirs (GPL) à l'unité de transport **3.5 (3) annexe I arrêté TMD** - Couverts des citernes **appendice IV.8 arrêté TMD** - (articles 15.11, 15.12 et 15.13 de l'arrêté TMD)**

Organisme	Texte de référence	Domaine d'agrément	Fin de validité
ACI	TREP2301626A	Évaluer la conformité et effectuer les épreuves et le marquage des flexibles au titre des 3, 4 et 5 de l'appendice IV.1 de l'arrêté TMD	31-03-2025
APAVE EXPLOITATION FRANCE	TREP2301627A	Vérifier et inspecter les tuyauteries flexibles mentionnées au 8.1.6.2 du Règlement annexé à l'ADN susvisé, et délivrer les attestations d'inspection correspondantes	31-03-2025
Bureau Veritas Service SAS	TREP2301629A	Délivrer les attestations de conformité des dispositifs de fixation reliant les réservoirs fixes de stockage de GPL à l'unité de transport au titre du 3.5 (3) de l'annexe I de l'arrêté TMD Effectuer l'épreuve sur les couvercles des citernes au titre du 2.6 de l'appendice IV.8 de l'arrêté TMD Évaluer la conformité et effectuer les épreuves et le marquage des flexibles au titre des 3, 4 et 5 de l'appendice IV.1 de l'arrêté TMD Vérifier et inspecter les tuyauteries flexibles mentionnées au 8.1.6.2 du Règlement annexé à l'ADN susvisé, et délivrer les attestations d'inspection correspondantes Délivrer les attestations de conformité des dispositifs de fixation reliant les réservoirs fixes de stockage de GPL à l'unité de transport au titre du 3.5 (3) de l'annexe I de l'arrêté TMD Effectuer l'épreuve sur les couvercles des citernes au titre du 2.6 de l'appendice IV.8 de l'arrêté TMD	31-03-2025
ASAP	TREP2301628A	Effectuer les épreuves et le marquage des flexibles au titre des 4 et 5 de l'appendice IV.1 de l'arrêté TMD	31-03-2025

Citernes mobiles du type OMI 4.2 code IMDG - Véhicules-citernes routiers du type OMI 6.8 code IMDG - (articles 15.3, 15.7, 15.15 et 15.17 de l'arrêté TMD)

Organisme	Texte de référence	Domaine d'agrément	Fin de validité
ACI	TREP2301626A	Effectuer les contrôles et épreuves périodiques et délivrer les attestations correspondantes des citernes mobiles du type OMI 1, 2, 5 et 7 visées à la section 4.2.0 du code IMDG	31-03-2025
APAVE EXPLOITATION FRANCE	TREP2301627A	Délivrer les certificats des véhicules-citernes routiers du type OMI 4, 6 et 8 visés au 6.8 du code IMDG	31-03-2025
Bureau Veritas Service SAS	TREP2301629A	Effectuer les contrôles et épreuves périodiques et délivrer les attestations correspondantes des citernes mobiles du type OMI 1, 2, 5 et 7 visées à la section 4.2.0 du code IMDG Délivrer les certificats des véhicules-citernes routiers du type OMI 4, 6, 8 et 9 visés au 6.8 du code IMDG	31-03-2025

II « **ESPT** (gaz) » : Citernes, véhicules-batteries, wagons-batteries et **CGEM 6.8** - Récipients sous pression transportables **6.2** - (articles 15.3, 15.7, 15.15 et 15.17 de l'arrêté TMD)

Organisme	Texte de référence	Domaine d'agrément	Fin de validité
ACI	TREP2301626A	En application des sections 11 et 15 du chapitre VII du titre V du livre V du code de l'environnement (partie réglementaire) - Evaluation de la conformité - Contrôles périodiques, intermédiaires et exceptionnels - Réévaluation de la conformité	31-03-2025
APAVE EXPLOITATION FRANCE	TREP2301627A		31-03-2025
Bureau Veritas Service SAS	TREP2301629A		31-03-2025
ASAP	TREP2301628A		31-03-2025
ALIS	TREP2308573A	En application des sections 11 et 15 du chapitre VII du titre V du livre V du code de l'environnement (partie réglementaire), pour les récipients sous pression transportables : - Contrôles périodiques (inclus ceux relatifs à la réévaluation de la conformité)	30-09-2028

III « **EMBALLAGES** »

Emballages, GRV et grands emballages **6.1, 6.3, 6.5 et 6.6** (article 17.1 de l'arrêté TMD)

Effectuer les épreuves et délivrer les agréments (article 17.1 de l'arrêté TMD)

Organisme	Texte de référence	Domaine d'agrément	Fin de validité
BVT	TREP1730438A	Agrément des types d'emballages selon les épreuves prévues au 6.1, 6.3, 6.5, 6.6	31-03-2028
FORM-EDIT – Division CeFEA	TREP2136007A	Agrément des types d'emballages selon les épreuves prévues au 6.1, 6.3, 6.5, 6.6	31-03-2028
LEREM	TREP1730464A	Agrément de certains types d'emballages selon les épreuves prévues au 6.1 : - emballages métalliques légers, - certains fûts, jerricanes et caisses métalliques, - caisses en carton	31-03-2028
LNE	TREP1730461A	Agrément de certains types d'emballages selon les épreuves prévues au 6.1 : - fûts et bidons plastique pour le transport de déchets classés ONU 3291	31-03-2028
METROPACK	TREP2331417A	Agrément des modèles types des fûts et caisses en carton	31-12-2024

Contrôle de fabrication (article 17.2 de l'arrêté TMD)

Organisme	Texte de référence	Domaine d'agrément	Fin de validité
BVT	TREP1730438A	Fabrication en série des emballages, GRV et grands emballages	31-03-2028
FORM-EDIT – Division CeFEA	TREP2136007A	Fabrication en série des emballages, GRV et grands emballages	31-03-2028
LEREM	TREP1730464A	Fabrication en série de certains types d'emballages : - emballages métalliques légers, - certains fûts, jerricanes et caisses métalliques - caisses en carton	31-03-2028

LNE	TREP1730461A	Fabrication en série de certains types d'emballages : - fûts et bidons plastique pour le transport de déchets classés ONU 3291, - caisses carton ondulé comme emballage extérieur d'emballage combiné lorsque le titulaire de l'agrément est le conditionneur ou le fabricant des emballages intérieurs	31-03-2028
METROPACK	TREP2331417A	fabrication en série des fûts en carton et des caisses en carton	31-12-2024

Épreuves et inspections périodiques de GRV (*article 17.3 de l'arrêté TMD*)

Organisme	Texte de référence	Domaine d'agrément	Fin de validité
ACI	TREP2301626A	Effectuer les épreuves et inspections périodiques des GRV visés au chapitre 6.5 de l'ADR, du RID et du code IMDG	31-03-2025
APAVE EXPLOITATION FRANCE	TREP2301627A		31-03-2025
ASAP	TREP2301628A		31-03-2025
Bureau Veritas Service SAS	TREP2301629A		31-03-2025
BVT	TREP1730438A	Contrôles et épreuves périodiques des GRV (6.5.4.4 et 6.5.4.5)	31-03-2028
FORM-EDIT – Division CeFEA	TREP2136007A	Contrôles et épreuves périodiques des GRV (6.5.4.4 et 6.5.4.5)	31-03-2028

1.4 Visites préalables et périodiques des établissements industriels (*article 17.3 de l'arrêté TMD*)

Organisme	Texte de référence	Domaine d'agrément	Fin de validité
BVT	TREP1730438A	Visites préalables et périodiques des établissements industriels ayant une autorisation pour effectuer eux-mêmes les inspections périodiques de GRV	31-03-2028
FORM-EDIT – Division CeFEA	TREP2136007A	Visites préalables et périodiques des établissements industriels ayant une autorisation pour effectuer eux-mêmes les inspections périodiques de GRV	31-03-2028

Réceptifs à pression **6.2** (hors DESPT)

Organisme	Texte de référence	Domaine d'agrément	Fin de validité
ACI	TREP2301626A	Pour ce qui concerne les réceptifs à pression et leurs équipements de service le cas échéant visés au chapitre 6.2 de l'ADR et du RID : - Examen de type et la délivrance du certificat d'agrément de type au titre du 1.8.7.2 ; - Suivi de fabrication et les contrôles et épreuves initiaux au titre des 1.8.7.3 et 1.8.7.4 ; - Contrôles et épreuves périodiques au titre du 1.8.7.6 ; - Supervision des services internes d'inspection au titre du 1.8.7.7 ; - Effectuer le contrôle périodique des bouteilles en acier soudées rechargeables destinées aux numéros ONU 1011, 1075, 1965, 1969 ou 1978,	31-03-2025
Bureau Veritas Service SAS	TREP2301629A		31-03-2025
APAVE EXPLOITATION FRANCE	TREP2301627A		31-03-2025

		<p>à un intervalle de quinze ans, conformément à la disposition spéciale d'emballage v 2) du paragraphe 10 de l'instruction d'emballage P200 de l'ADR et du RID, sous réserve d'appliquer les dispositions du paragraphe 12 de cette instruction ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Effectuer les contrôles périodiques des bouteilles en acier sans soudure ou en alliage d'aluminium ainsi que des cadres de telles bouteilles, à un intervalle de quinze ans, conformément aux dispositions spéciales d'emballage ua et va du paragraphe 10 de l'instruction d'emballage P200 de l'ADR et du RID, sous réserve d'appliquer les dispositions du paragraphe 13 de cette instruction <p>Effectuer les contrôles et épreuves périodiques des récipients à pression et des récipients cryogéniques clos visés aux points 1 et 2 de l'article 25 de l'arrêté TMD</p> <p>Pour ce qui concerne les récipients de faible capacité contenant du gaz (cartouches à gaz) visés au chapitre 6.2 de l'ADR et du RID, agrément pour les procédures d'évaluation de la conformité visées au 1.8.8</p> <p>Pour ce qui concerne les récipients à pression mentionnés au 4.1.3.6 de l'ADR, du RID et du code IMDG :</p> <ul style="list-style-type: none"> - délivrer les certificats d'agrément du modèle type - effectuer les contrôles et épreuves périodiques 	
ASAP	TREP2301628A	<p>Pour ce qui concerne les récipients à pression et leurs équipements de service le cas échéant visés au chapitre 6.2 de l'ADR et du RID :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Examen de type et la délivrance du certificat d'agrément de type au titre du 1.8.7.2 ; - Suivi de fabrication et les contrôles et épreuves initiaux au titre des 1.8.7.3 et 1.8.7.4 ; - Contrôles et épreuves périodiques au titre du 1.8.7.6 ; - Supervision des services internes d'inspection au titre du 1.8.7.7 ; - Effectuer le contrôle périodique des bouteilles en acier soudées rechargeables destinées aux numéros ONU 1011, 1075, 1965, 1969 ou 1978, à un intervalle de quinze ans, conformément à la disposition spéciale d'emballage v 2) du paragraphe 10 de l'instruction d'emballage P200 de l'ADR et du RID, sous réserve d'appliquer les dispositions du paragraphe 12 de cette instruction ; - Effectuer les contrôles périodiques des bouteilles en acier sans soudure ou en alliage d'aluminium ainsi que des cadres de telles bouteilles, à un intervalle de quinze ans, conformément aux dispositions spéciales d'emballage ua et va du paragraphe 10 de l'instruction d'emballage P200 de l'ADR et du RID, sous réserve d'appliquer les dispositions du paragraphe 13 de cette instruction <p>Effectuer les contrôles et épreuves périodiques des récipients à pression et des récipients cryogéniques clos visés aux points 1 et 2 de l'article 25 de l'arrêté TMD</p>	31-03-2025

		Pour ce qui concerne les récipients de faible capacité contenant du gaz (cartouches à gaz) visés au chapitre 6.2 de l'ADR et du RID, agrément pour les procédures d'évaluation de la conformité visées au 1.8.8	
--	--	---	--

2.3.2 Organisme de type B

Organisme	Texte de référence	Domaine d'agrément	Fin de validité
ALIS	TREP2308573A	Contrôles et épreuves périodiques des récipients Pi et non Pi Contrôles et épreuves périodiques dans le cadre de la réévaluation de la conformité (si type réévalué par un type A) (Habilitation limitée aux RSPT exploités par Air Liquide SA)	30-09-2028

IV « VRAC » : Conteneurs pour VRAC 6.11 RID/ADR - 6.9 code IMDG

Organisme	Texte de référence	Domaine d'agrément	Fin de validité
ACI	TREP2301626A	Agrément, les contrôles et les épreuves des conteneurs pour le transport en vrac non conformes à la Convention internationale sur la sécurité des conteneurs (CSC) telle que modifiée et publiée par l'Organisation Maritime Internationale (OMI), visés aux sections 6.11.4 et 6.11.5 de l'ADR et du RID, et 6.9.4 et 6.9.5 du code IMDG.	31-03-2025
APAVE EXPLOITATION FRANCE	TREP2301627A	Agrément, les contrôles et les épreuves des conteneurs pour le transport en vrac non conformes à la Convention internationale sur la sécurité des conteneurs (CSC) telle que modifiée et publiée par l'Organisation Maritime Internationale (OMI), visés aux sections 6.11.4 de l'ADR et du RID, et 6.9.4 du code IMDG.	31-03-2025

V « Classement du charbon actif » en vue de son transport maritime en colis

Organisme	Texte de référence	Domaine d'agrément	Fin de validité
Laboratoire de l'usine de Parentis-en-Born de la société CHEMVIRON	TREP2213487A	Effectuer le classement du charbon actif (No ONU 1362) en vue de son transport maritime en colis	31-07-2027
Laboratoire de l'usine de Vierzon de la société Jacobi Carbons France SASU	TREP2213486A	Effectuer le classement du charbon (No ONU 1361) et du charbon actif (No ONU 1362) en vue de leur transport maritime en colis	31-07-2027